



TRANSAT A.T. INC.
PREMIER RAPPORT TRIMESTRIEL
Période terminée le 31 janvier 2023

Relations avec les investisseurs
M. Patrick Bui
Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier
TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives.....	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS.....	4
3.	Faits saillants financiers.....	7
4.	Faits saillants du trimestre.....	8
5.	Aperçu.....	9
6.	Activités consolidées.....	9
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement.....	15
8.	Autres.....	23
9.	Comptabilité.....	24
10.	Contrôles et procédures.....	25
11.	Perspectives.....	26

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 31 janvier 2023 par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2022 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2022, les notes afférentes et le rapport annuel de 2022, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du premier trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2022. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 8 mars 2023. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com, dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 31 janvier 2023 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière, les impacts de la pandémie de coronavirus [« COVID-19 »], ses perspectives futures et des mesures projetées, dont notamment la reprise des opérations et des mesures visant à rehausser sa trésorerie. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Au 31 janvier 2023, il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés contiennent plus de détails à ce sujet.

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont continué de créer une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s’y limiter, la conjoncture économique, l’évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l’instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l’écllosion d’épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l’égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l’environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d’intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l’information et les télécommunications, l’évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d’exploitation, la capacité de la Société d’attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d’une couverture d’assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d’autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2022.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d’avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d’examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d’autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d’hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d’exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s’y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d’exploitation et ses résultats d’exploitation.
- La perspective selon laquelle, sous réserve de l’incertitude relative à la continuité d’exploitation tel que décrit à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, la Société sera en mesure de s’acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l’exploitation et d’emprunts sur ses facilités de crédit existantes.
- La perspective selon laquelle, pour l’ensemble de l’exercice 2023, la Société prévoit déployer une capacité équivalente à 90 % de celle de 2019.
- La perspective selon laquelle, la combinaison de la demande et des prix à la hausse permettra à la Société de faire face à un contexte de coûts plus élevés.
- La perspective selon laquelle, la Société réitère la cible d’une marge de résultat d’exploitation ajusté de 4 % à 6 % pour l’exercice 2023.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, qu’aucune restriction en matière de déplacements ou de frontières ne sera imposée par les autorités gouvernementales, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que les voyageurs continueront de voyager malgré les mesures sanitaires et autres contraintes imposées en raison de la pandémie, que la main-d’œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d’être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l’exercice complet et que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d’hôtels et autres coûts demeureront stables. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s’appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les charges de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains (pertes) sur modification de la dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ou BAIIA ajusté	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, charge de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts ou BAI ajusté	Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	Résultat net (perte nette) avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
Dettes totales	Dettes à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
Dettes totales nettes	Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$
Perte d'exploitation	(38 103)	(73 841)
Éléments spéciaux	2 900	—
Amortissement et dépréciation	41 108	37 472
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 574)	—
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)	3 331	(36 369)
Perte avant charge d'impôts	(56 658)	(113 848)
Éléments spéciaux	2 900	—
Variation de la juste valeur des dérivés	9 921	528
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10 139	456
Gain sur cession d'actifs	(2 511)	(3 952)
Perte (gain) de change	(22 829)	21 996
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 574)	—
Perte ajustée avant charge d'impôts	(61 612)	(94 820)
Perte nette	(56 610)	(114 345)
Éléments spéciaux	2 900	—
Variation de la juste valeur des dérivés	9 921	528
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10 139	456
Gain sur cession d'actifs	(2 511)	(3 952)
Perte (gain) de change	(22 829)	21 996
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 574)	—
Perte nette ajustée	(61 564)	(95 317)
Perte nette ajustée	(61 564)	(95 317)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 065	37 747
Perte nette ajustée par action	(1,62)	(2,53)
	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022
(en milliers de dollars)	\$	\$
Dettes à long terme	679 387	664 160
Subvention publique différée	163 673	169 025
Passif lié aux bons de souscription	34 499	24 360
Coûts de financement reportés	(12 743)	(12 552)
Obligations locatives	1 024 822	1 087 908
Dettes totales	1 889 638	1 932 901
Dettes totales	1 889 638	1 932 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(467 712)	(322 535)
Dettes totales nettes	1 421 926	1 610 366

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	Trimestres clos les 31 janvier			
	2023	2022	Écart	Écart
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	%
États des résultats consolidés				
Revenus	667 457	202 438	465 019	229,7
Perte d'exploitation	(38 103)	(73 841)	35 738	48,4
Perte nette	(56 610)	(114 345)	57 735	50,5
Perte de base par action	(1,49)	(3,03)	1,54	50,8
Perte diluée par action	(1,49)	(3,03)	1,54	50,8
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ¹	3 331	(36 369)	39 700	109,2
Perte nette ajustée ¹	(61 564)	(95 317)	33 753	35,4
Perte nette ajustée par action ¹	(1,62)	(2,53)	0,91	36,0
États des flux de trésorerie consolidés				
Activités opérationnelles	195 088	(79 709)	274 797	344,8
Activités d'investissement	(10 481)	(4 163)	(6 318)	(151,8)
Activités de financement	(40 307)	(6 567)	(33 740)	(513,8)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	877	375	502	133,9
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	145 177	(90 064)	235 241	261,2
	Au 31 janvier 2023	Au 31 octobre 2022	Écart	Écart
	\$	\$	\$	%
États de la situation financière consolidés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	467 712	322 535	145 177	45,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)	555 106	375 557	179 549	47,8
	1 022 818	698 092	324 726	46,5
Actif total	2 527 062	2 271 131	255 931	11,3
Dette (courant et non courant)	679 387	664 160	15 227	2,3
Dette totale ¹	1 889 638	1 932 901	(43 263)	(2,2)
Dette totale nette ¹	1 421 926	1 610 366	(188 440)	(11,7)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE

EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont continué de créer une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

Le niveau des liquidités et la génération de trésorerie demeurent des priorités pour la Société. Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, la Société a pris les mesures suivantes à l'égard de la pandémie de COVID-19 et d'autres possibilités sont évaluées afin d'atteindre cet objectif :

- La Société a annoncé la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023. Les 200 membres du personnel concernés, à savoir des agents de bord et pilotes, peuvent être relocalisés à la base de Montréal ou de Toronto, de manière volontaire. Cette décision fait suite à la centralisation des opérations de la Société dans l'est du Canada et au déploiement de notre plan stratégique qui nous ont amené à revoir l'optimisation de la gestion de nos ressources et de nos coûts d'opération. Un montant de 1,6 million \$ a été comptabilisé dans les éléments spéciaux comme provision liée entre autres aux indemnités de départ.
- La Société ajuste en continu son programme de vol en fonction de l'évolution de la demande. Depuis la reprise des opérations en juillet 2021, la Société a rétabli un programme de vols pour sa saison d'hiver représentant près de 98 % du volume pré-pandémique.
- La Société poursuit les négociations avec ses fournisseurs afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier les termes de paiement, et continue de mettre en place des mesures de réduction des dépenses et des investissements.
- Au 31 janvier 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 467,7 millions \$.

5. APERÇU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Née à Montréal il y a 35 ans, Transat est un joueur phare du voyage loisirs, particulièrement comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Élue meilleure compagnie aérienne loisirs en Amérique du Nord par les passagers aux World Airline Awards 2022 de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales, américaines et canadiennes. Renouvelant sa flotte aérienne avec des appareils les plus écoénergétiques de leur catégorie, elle s'engage au profit d'un environnement plus sain, qu'elle sait essentiel pour son activité et les destinations qu'elle dessert. Transat est certifiée Travelife depuis 2018.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 janvier			
	2023 \$	2022 \$	Écart \$	Écart %
Revenus	667 457	202 438	465 019	229,7
Charges d'exploitation				
Coûts liés à la prestation de services touristiques	225 828	66 218	159 610	241,0
Carburant d'aéronefs	137 215	36 313	100 902	277,9
Salaires et avantages du personnel	101 426	46 320	55 106	119,0
Frais de vente et de distribution	50 377	16 156	34 221	211,8
Entretien d'aéronefs	38 625	18 229	20 396	111,9
Frais d'aéroports et de navigation	36 752	15 914	20 838	130,9
Loyer d'aéronefs	1 987	776	1 211	156,1
Autres coûts aériens	45 496	20 588	24 908	121,0
Autres	24 242	17 914	6 328	35,3
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	(396)	379	(775)	(204,5)
Amortissement et dépréciation	41 108	37 472	3 636	9,7
Éléments spéciaux	2 900	—	2 900	100,0
	705 560	276 279	429 281	155,4
Perte d'exploitation	(38 103)	(73 841)	35 738	48,4
Coûts de financement	32 213	21 968	10 245	46,6
Revenus du financement	(8 378)	(989)	(7 389)	(747,1)
Variation de la juste valeur des dérivés	9 921	528	9 393	1 779,0
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10 139	456	9 683	2 123,5
Gain sur cession d'actifs	(2 511)	(3 952)	1 441	36,5
Perte (gain) de change	(22 829)	21 996	(44 825)	(203,8)
Perte avant charge d'impôts	(56 658)	(113 848)	57 190	50,2
Impôts sur le résultat (récupération)				
Exigibles	254	497	(243)	(48,9)
Différés	(302)	—	(302)	100,0
	(48)	497	(545)	(109,7)
Perte nette de la période	(56 610)	(114 345)	57 735	50,5

REVENUS

Nous tirons nos revenus du transport aérien, des voyagistes expéditifs, des agences de voyages, de la distribution, des voyagistes réceptifs et des services offerts à destination.

Par rapport à 2022, nos revenus ont augmenté de 465,0 millions \$ (229,7 %) pour le trimestre clos le 31 janvier 2023. Cette hausse importante découle principalement du fait qu'en 2022 les revenus de la Société avait été freinés par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron au cours du premier trimestre et des nouvelles mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. La Société avait ainsi annulé initialement près de 30 % des vols pour les départs prévus en janvier 2022 jusqu'à la fin du mois de février 2022. Depuis, la Société a déployé une capacité pour la saison d'hiver presque équivalente à celle pré-pandémique. Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2019, les revenus ont augmenté de 3,1 %.

Pour le trimestre, sur l'ensemble des programmes, la capacité offerte correspond à celle mise en marché en 2019, alors que celle sur le programme Sud, le principal marché durant cette période, elle représente 98 % de celle offerte en 2019. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs pour le premier trimestre 2023 a été similaire au nombre de voyageurs pour le trimestre correspondant de 2019 tandis que les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield ») ont affiché une hausse de 20,5 % comparativement à 2019. Pour notre programme Sud, les prix de vente ont affiché une hausse moyenne de 20,5 %. Le retour de la demande combiné à la hausse des prix du carburant ont contribué à la hausse de nos prix de vente moyen comparativement à ceux de 2019. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 84,5 %, comparativement à 86,7 % en 2019.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 429,3 millions \$ (155,4 %) pour le trimestre par rapport à 2022. Cette augmentation est attribuable à la hausse de notre capacité mise en marché par rapport au premier trimestre de 2022, due à l'augmentation de la demande par rapport à l'an dernier.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyagistes. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels et le coût de sièges réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat, ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. Comparativement à 2022, ces coûts ont augmenté de 159,6 millions \$ (241,0 %) pour le trimestre. L'augmentation est principalement liée à la hausse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2022.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 100,9 millions \$ (277,9 %) au cours du trimestre. Cette augmentation résulte principalement de la hausse de la capacité par rapport à 2022, combinée à la hausse importante des prix du carburant qui ont augmenté de 46 % (41,4 millions \$) pour le trimestre, comparativement à 2022.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 55,1 millions \$ (119,0 %) pour le trimestre, comparativement à 2022. La hausse est principalement attribuable à la reprise des activités aériennes.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société s'était prévalu du PRTA et du PREPDT; ainsi, un montant de 15,1 millions \$ avait été comptabilisé en lien avec ces programmes. Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions (soit les frais payés par les voyagistes aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyageur et le consommateur), les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution ont augmenté de 34,2 millions \$ (211,8 %) au cours du trimestre, par rapport à 2022. Cette augmentation découle principalement de la hausse des revenus et des dépenses de publicité à la suite de la reprise de nos activités.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement a augmenté de 3,6 millions \$ (9,7 %) au cours du premier trimestre, comparativement à 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à l'entrée en service de deux Airbus A321LR en 2022.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2022, ces dépenses ont augmenté de 20,4 millions \$ (111,9 %) au cours du trimestre. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la capacité mise en marché par rapport à 2022.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 20,8 millions \$ (130,9%) au cours du trimestre, comparativement à 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2022 ainsi qu'à la hausse des prix.

Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs. Les loyers d'aéronefs ont augmenté de 1,2 million \$ au cours du trimestre. Cette augmentation est due à une hausse de notre capacité par rapport à 2022.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés à la compagnie aérienne. Les autres coûts aériens ont augmenté de 24,9 millions \$ (121,0 %) au cours du trimestre, comparativement à 2022. Cette augmentation est principalement due à une hausse de notre capacité par rapport à 2022.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 6,3 millions \$ (35,3 %) au cours du trimestre, comparativement à 2022. Cette hausse découle de la hausse de notre volume d'activités par rapport à 2022.

Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Notre quote-part du résultat net s'élève à 0,4 million \$ pour le premier trimestre, comparativement à une quote-part de la perte nette de 0,4 million \$ pour le trimestre correspondant de 2022, reflétant une reprise des activités plus soutenue par rapport à 2022.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs.

Au 31 janvier 2023, les éléments spéciaux incluent une charge pour indemnités de départ de 2,9 millions \$ qui correspond principalement aux coûts estimés des indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 38,1 millions \$ (5,7 %) au cours du premier trimestre, comparativement à 73,8 millions \$ (36,5 %) en 2022.

L'amélioration du résultat d'exploitation pour le trimestre est attribuable à la reprise des opérations aériennes, au retour de la demande et à la hausse des prix de vente. La hausse importante des prix du carburant a néanmoins fortement atténuée l'amélioration de notre résultat d'exploitation. La demande au cours du trimestre a été largement supérieure comparativement à celle de 2022. En 2022, la reprise progressive et partielle des opérations aériennes avaient été freinée par l'annulation de vols pour la saison d'hiver en raison de la chute de la demande et des annulations de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron et des mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021.

Au cours du trimestre, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 3,3 millions \$, comparativement à une perte d'exploitation ajustée de 36,4 millions \$ en 2022.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 10,2 millions \$ (46,6 %) pour le trimestre, comparativement à 2022. La hausse est due à l'augmentation de la dette à la suite de tirages sur les facilités de crédit avec le gouvernement du Canada et l'augmentation des taux d'intérêts.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont augmenté de 7,4 millions \$ au cours du trimestre, comparativement à 2022, principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt par rapport à 2022 et de la hausse des soldes moyens de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change, ainsi qu'à la variation de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a diminué de 9,9 millions \$. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des dérivés liés au carburant et aux devises. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE est restée stable. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE avait diminué de 0,5 million \$.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de la période. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la juste valeur des bons de souscription a augmenté de 10,1 millions \$ principalement en raison de l'augmentation du cours de clôture de l'action de 2,60 \$ à 3,38 \$ entre le 31 octobre 2022 et le 31 janvier 2023.

Gain sur cession d'actifs

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, le gain sur cession d'actif de 2,5 millions \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800 durant le trimestre. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, le gain de 4,0 millions \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4,1 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 4,0 millions \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché un gain de change de 22,8 millions \$, comparativement à une perte de change de 22,0 millions \$ en 2022. En 2023, le gain de change est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La récupération d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,0 million \$ pour le premier trimestre, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 0,5 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif s'est établi à 0,1 % pour trimestre clos le 31 janvier 2023 et à -0,4 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2022.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS, vu l'effet défavorable sur nos résultats de la pandémie de COVID-19 et l'incertitude relativement au moment où la Société retrouvera la rentabilité. Ainsi, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidés, notre perte nette s'est établie à 56,6 millions \$, soit 1,49 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 114,3 millions \$, soit 3,03 \$ par action (de base et diluée) lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le premier trimestre de 2023, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action a été de 38 065 000 (de base et dilué), comparativement à 37 747 000 (de base et dilué) pour le trimestre correspondant de 2022.

Pour le premier trimestre, notre perte nette ajustée s'est établie à 61,6 millions \$ (1,62 \$ par action), comparativement à 95,3 millions \$ (2,53 \$ par action) en 2022.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour tous les trimestres présentés, la hausse des revenus est attribuable à une reprise partielle et graduelle des activités. Entre le 29 janvier 2021 et le 30 juillet 2021, la Société avait dû suspendre complètement ses opérations aériennes en raison de la pandémie de COVID-19. La reprise de la demande a progressé de façon continue depuis le 31 juillet 2021, ce qui contribue à la hausse des revenus.

Quant à nos résultats d'exploitation, pour la première partie de l'hiver (T1), l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise de nos activités. Pour la seconde partie de l'hiver 2021 (T2) ainsi que pour l'été 2021 (T3 et T4), les pertes d'exploitation découlent principalement de la suspension de nos activités aériennes, combinée à une baisse importante de notre capacité durant la période de reprise partielle des opérations aériennes, due à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une chute des revenus plus marquée que la baisse des charges d'exploitation. La reprise de la demande est plus marquée en 2022 qu'en 2021; ainsi, nous notons une amélioration du résultat d'exploitation pour la saison d'été 2022 par rapport à 2021. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles non auditées								
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T2-2021	T3-2021	T4-2021	T1-2022	T2-2022	T3-2022	T4-2022	T1-2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	7 569	12 548	62 781	202 438	358 157	508 304	573 139	667 457
Perte d'exploitation	(86 480)	(98 368)	(118 326)	(73 841)	(87 513)	(93 218)	(48 848)	(38 103)
Perte nette	(69 537)	(138 059)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	(106 472)	(126 231)	(56 610)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(69 561)	(138 125)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	(106 472)	(126 231)	(56 610)
Perte de base par action	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	(2,82)	(3,32)	(1,49)
Perte diluée par action	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	(2,82)	(3,32)	(1,49)
Perte d'exploitation ajustée ¹	(50 963)	(50 928)	(58 362)	(36 369)	(51 014)	(57 824)	(11 545)	3 331
Perte nette ajustée ¹	(103 287)	(115 641)	(118 400)	(95 317)	(111 563)	(120 901)	(75 930)	(61 564)
Perte nette ajustée par action ¹	(2,74)	(3,06)	(3,14)	(2,53)	(2,95)	(3,20)	(2,00)	(1,62)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 janvier 2023. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a dû, entre autres, suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1^{er} avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, la Société a subi une perte nette de 56,6 millions \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles positifs de 195,1 millions \$. En plus de ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 467,7 millions \$ au 31 janvier 2023, et tel que il est décrit à la note 9, la Société dispose de financements lui permettant d'emprunter des liquidités maximales de 963,3 millions \$, dont 863,2 millions \$ est utilisé au 31 janvier 2023, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 29 octobre 2023.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 janvier 2023 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 janvier 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 467,7 millions \$, comparativement à 322,5 millions \$ au 31 octobre 2022. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 555,1 millions \$ à la fin de l'exercice 2023, comparativement à 375,6 millions \$ au 31 octobre 2022. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 82,5 millions \$, soit un ratio de 0,94, par rapport à un fonds de roulement déficitaire de 21,7 millions \$ et un ratio de 0,98 au 31 octobre 2022.

L'actif total a augmenté de 255,9 millions \$ (11,3 %), passant de 2 271,1 millions \$ le 31 octobre 2022 à 2 527,1 millions \$ le 31 janvier 2023. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté plus loin. Les capitaux propres ont diminué de 56,9 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 750,2 millions \$ au 31 octobre 2022 à 807,1 millions \$ au 31 janvier 2023. Cette baisse découle principalement de la perte nette de 56,6 millions \$.

(en milliers de dollars)	31 janvier 2023 \$	31 octobre 2022 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	467 712	322 535	145 177	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	555 106	375 557	179 549	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Clients et autres débiteurs	124 323	265 050	(140 727)	Diminution des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit
Impôts sur le résultat à recevoir	5 300	5 537	(237)	Aucun écart important
Stocks	30 485	26 725	3 760	Augmentation de l'inventaire de carburant et des pièces d'aéronefs
Charges payées d'avance	39 607	26 428	13 179	Augmentation des montants payés d'avance due à la saisonnalité des opérations
Dépôts	287 518	201 623	85 895	Nouveaux dépôts auprès de processeurs de cartes de crédit et augmentation des dépôts liés aux entretiens d'aéronefs
Actifs d'impôt différé	1 255	953	302	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé par certaines filiales étrangères
Immobilisations corporelles	969 346	1 000 151	(30 805)	Amortissement de la période partiellement compensé par les acquisitions de la période
Immobilisations incorporelles	13 208	13 261	(53)	Amortissement de la période partiellement compensé par les acquisitions de logiciels
Instruments financiers dérivés	11 443	11 939	(496)	Variation défavorable des dérivés liés au carburant et aux devises contractés et primes payées
Placement	9 016	8 820	196	Quote-part du résultat net d'une coentreprise
Coûts de financement reportés	12 743	12 552	191	Coûts de financement reportés liés aux amendements du financement CUGE

(en milliers de dollars)	31 janvier	31 octobre	Écart	Principales sources d'explication des écarts importants
	2023	2022		
	\$	\$	\$	
Passif				
Fournisseurs et autres créditeurs	341 533	289 897	51 636	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	1 032	1 054	(22)	Aucun écart important
Dépôts de clients et revenus différés	898 260	602 509	295 751	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	7 646	6 209	1 437	Variation défavorable des devises en regard des dérivés contractés
Dette à long terme et obligations locatives	1 704 209	1 752 068	(47 859)	Appréciation du dollar par rapport à la devise américaine, remboursements de capital et retour d'un aéronef
Provision pour conditions de retour	161 793	154 772	7 021	Augmentation principalement liée au passage du temps, partiellement compensée par l'appréciation du dollar par rapport à la devise américaine
Passif lié aux bons de souscription	34 499	24 360	10 139	Augmentation de la juste valeur des bons de souscription de la période
Subvention publique différée	163 673	169 025	(5 352)	Produits tirés des subventions publiques de la période
Passif lié aux avantages du personnel	20 915	20 773	142	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	630	644	(14)	Aucun écart important
Capitaux propres				
Capital-actions	222 265	221 924	341	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 148	16 092	56	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(1 041 212)	(984 602)	(56 610)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(4 329)	(3 594)	(735)	Perte de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 janvier		
	2023	2022	Écart
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	195 088	(79 709)	274 797
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 481)	(4 163)	(6 318)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(40 307)	(6 567)	(33 740)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	877	375	502
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	145 177	(90 064)	235 241

Activités d'exploitation

Au cours du premier trimestre, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 195,1 millions \$, par rapport à une utilisation de 79,7 millions \$ en 2022. Cette augmentation de 274,8 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à la hausse de 241,1 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel et à la baisse de 37,2 millions \$ de la perte nette avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds, partiellement compensées par la baisse de 3,7 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement ont atteint 10,5 millions \$ au cours du premier trimestre, comparativement à 4,2 millions \$ en 2022, soit une augmentation de 6,3 millions \$. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 10,5 millions \$ et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et en des pièces de rechange, comparativement à 4,2 millions \$ pour 2022.

Activités de financement

Pour le premier trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont élevés à 40,3 millions \$ comparativement à 6,6 millions \$ en 2022, soit une augmentation de 33,7 millions \$. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 40,5 millions \$, comparativement à 34,6 millions \$ en 2022. Aucun tirage n'a été effectué au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, alors que la Société avait prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 28,0 millions \$ en 2022.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La Société a également à sa disposition, une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Un montant de 98,0 millions \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et garantie, qui vient à échéance le 29 avril 2024. La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Aucun tirage n'a été effectué au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 78,0 millions \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 77,3 millions \$ au 31 janvier 2023 [77,2 millions \$ au 31 octobre 2022].

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Financement non garanti CUGE

Un montant de 392,0 millions \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023, augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024. Un montant de 312,0 millions \$ vient à échéance le 29 avril 2026 alors que le solde de 80,0 millions \$ vient à échéance le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 312,0 millions \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 293,9 millions \$ au 31 janvier 2023 [284,8 millions \$ au 31 octobre 2022]. Aucun tirage n'a été effectué au cours du premier trimestre de 2023.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 536 000 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 151 500 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Un montant de 353,3 millions \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 31 janvier 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 187,9 millions \$ [182,5 millions \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 163,7 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 29 avril 2024. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

La Société dispose également d'une entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70,0 millions \$. L'entente vient à échéance le 29 avril 2024 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 1 000,9 millions \$ au 31 janvier 2023 (978,0 millions \$ au 31 octobre 2022) et se résument comme suit :

ENTENTES HORS BILAN (en milliers de dollars)	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	1 004	978
Contrats de cautionnement	458	469
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	999 429	976 510
	1 000 891	977 957

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2023, un montant de 56,1 millions \$ [55,9 millions \$ au 31 octobre 2022] était utilisé, dont 31,3 millions \$ [31,3 millions \$ au 31 octobre 2022] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 1,2 million £ (2,0 millions \$) a été tiré.

Au 31 janvier 2023, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 22,9 millions \$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette augmentation découle principalement de la signature d'une entente pour la location d'un Airbus A330, l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers futurs et partiellement compensée par l'appréciation du dollar vis-à-vis le dollar américain.

Sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 679,4 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 024,8 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 889,6 millions \$ au 31 janvier 2023, soit une baisse de 43,3 millions \$ comparativement au 31 octobre 2022. Cette baisse est principalement attribuable à la dépréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar, au retour d'un aéronef et aux remboursements des obligations locatives.

La dette totale nette a diminué de 188,4 millions \$, passant de 1 610,4 millions \$ au 31 octobre 2022 à 1 421,9 millions \$ au 31 janvier 2023. La diminution de notre dette totale nette est due à la baisse de notre dette totale et à l'augmentation de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Actions en circulation

Au 31 janvier 2023, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 3 mars 2023, il y avait un total de 38 185 327 actions à droit de vote en circulation.

Options d'achat d'actions

Au 3 mars 2023, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 406 034, dont 106 034 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 31 janvier 2023 et au 3 mars 2023, un total de 17 687 500 bons de souscription étaient émis. Au 31 janvier 2023 et au 3 mars 2023, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé. Selon les termes de l'entente de financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 31 janvier 2023, la flotte d'Air Transat compte douze Airbus A330 (332 ou 345 sièges), douze Airbus A321LR (199 sièges) et sept Airbus A321neo (199 sièges). Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, un Boeing 737-800 a été retourné au bailleur.

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

En raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, de l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, de l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 janvier 2023, la Société a conclu qu'il n'existait aucune indication de dépréciation additionnelle d'un actif ou d'une UGT comparativement au 31 octobre 2022. Néanmoins, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2022. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2022.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

10. CONTRÔLE ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 31 janvier 2023 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

11. PERSPECTIVES

À ce jour, pour le deuxième trimestre de 2023, bien que les coefficients d'occupation soient inférieurs de 3 points de pourcentage à ceux de 2019 les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), sont largement plus élevés et affichent une hausse de 25 %. La combinaison de la demande et des prix à la hausse permettra à la Société de faire face à un contexte de coûts plus élevés. Bien qu'il soit tôt pour avoir une vue d'ensemble sur l'été, les tendances de l'hiver semblent vouloir se poursuivre pour l'été 2023.

Pour l'ensemble de l'exercice 2023, la Société prévoit déployer une capacité équivalente à 90 % de celle de 2019. Ce niveau est en accord avec les projections de l'International Air Transport Association (IATA) sur les marchés principaux desservis par la Société.

Compte tenu des indicateurs à date, la Société réitère la cible d'une marge de résultat d'exploitation ajusté de 4 % à 6 % pour l'exercice 2023. Dans la formulation des énoncés prospectifs, la Société s'est basée sur un ensemble d'hypothèses, notamment une croissance modérée du PIB canadien prenant en compte le risque d'une courte récession, un taux de change à 1,34 \$CA pour 1 \$US et un prix moyen du gallon de carburant d'aviation à 4,50 \$CA.

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		467 712	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	523 833	344 284
Clients et autres débiteurs	5	124 323	265 050
Impôts sur le résultat à recevoir		5 300	5 537
Stocks		30 485	26 725
Charges payées d'avance		39 607	26 428
Instruments financiers dérivés		11 443	11 939
Partie courante des dépôts	6	105 453	29 392
Actifs courants		1 308 156	1 031 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	31 273	31 273
Dépôts	6	182 065	172 231
Actifs d'impôt différé		1 255	953
Immobilisations corporelles	7	969 346	1 000 151
Immobilisations incorporelles		13 208	13 261
Placement	8	9 016	8 820
Coûts de financement reportés		12 743	12 552
Actifs non courants		1 218 906	1 239 241
		2 527 062	2 271 131
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		341 533	289 897
Impôts sur le résultat à payer		1 032	1 054
Dépôts de clients et revenus différés		898 260	602 509
Instruments financiers dérivés		7 646	6 209
Partie courante des obligations locatives	9	118 066	137 165
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	10	24 115	16 799
Passifs courants		1 390 652	1 053 633
Dette à long terme et obligations locatives	9	1 586 143	1 614 903
Passif lié aux bons de souscription	10	10 384	7 561
Subvention publique différée	9	163 673	169 025
Provision pour conditions de retour	11	161 793	154 772
Passif lié aux avantages du personnel		20 915	20 773
Passifs d'impôt différé		630	644
Passifs non courants		1 943 538	1 967 678
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	12	222 265	221 924
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 148	16 092
Déficit		(1 041 212)	(984 602)
Montant cumulé des écarts de change		(4 329)	(3 594)
		(807 128)	(750 180)
		2 527 062	2 271 131

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	Trimestres clos les 31 janvier	
		2023 \$	2022 \$
Revenus	13	667 457	202 438
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		225 828	66 218
Carburant d'aéronefs		137 215	36 313
Salaires et avantages du personnel	13	101 426	46 320
Frais de vente et de distribution		50 377	16 156
Entretien d'aéronefs		38 625	18 229
Frais d'aéroports et de navigation		36 752	15 914
Loyer d'aéronefs	9	1 987	776
Autres coûts aériens		45 496	20 588
Autres		24 242	17 914
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	(396)	379
Amortissement et dépréciation		41 108	37 472
Éléments spéciaux	14	2 900	—
		705 560	276 279
Perte d'exploitation		(38 103)	(73 841)
Coûts de financement	9	32 213	21 968
Revenus du financement		(8 378)	(989)
Variation de la juste valeur des dérivés		9 921	528
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10	10 139	456
Gain sur cession d'actifs	15	(2 511)	(3 952)
Perte (gain) de change		(22 829)	21 996
Perte avant charge d'impôts		(56 658)	(113 848)
Impôts sur le résultat (récupération)			
Exigibles		254	497
Différés		(302)	—
		(48)	497
Perte nette de la période		(56 610)	(114 345)
Perte par action	12		
De base		(1,49)	(3,03)
Diluée		(1,49)	(3,03)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

	<i>Notes</i>	Trimestres clos les 31 janvier	
		2023	2022
Non audités (en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Perte nette de la période		(56 610)	(114 345)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		(735)	143
Reclassement en résultat net		—	(360)
		(735)	(217)
Total des autres éléments du résultat global		(735)	(217)
Résultat global de la période		(57 345)	(114 562)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions \$	Provision pour paiements fondés sur des actions \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres \$
				Montant cumulé des écarts de change \$	
Solde au 31 octobre 2021	221 012	15 948	(544 881)	(7 189)	(315 110)
Perte nette de la période	—	—	(114 345)	—	(114 345)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(217)	(217)
Résultat global de la période	—	—	(114 345)	(217)	(114 562)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	29	—	—	29
	—	29	—	—	29
Solde au 31 janvier 2022	221 012	15 977	(659 226)	(7 406)	(429 643)
Perte nette de la période	—	—	(330 979)	—	(330 979)
Autres éléments du résultat global	—	—	5 603	3 812	9 415
Résultat global de la période	—	—	(325 376)	3 812	(321 564)
Émission sur le capital autorisé	912	—	—	—	912
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	115	—	—	115
	912	115	—	—	1 027
Solde au 31 octobre 2022	221 924	16 092	(984 602)	(3 594)	(750 180)
Perte nette de la période	—	—	(56 610)	—	(56 610)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(735)	(735)
Résultat global de la période	—	—	(56 610)	(735)	(57 345)
Émission sur le capital autorisé	341	—	—	—	341
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	56	—	—	56
	341	56	—	—	397
Solde au 31 janvier 2023	222 265	16 148	(1 041 212)	(4 329)	(807 128)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les 31 janvier	
		2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette de la période		(56 610)	(114 345)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds :			
Amortissement et dépréciation		41 108	37 472
Variation de la juste valeur des dérivés		9 921	528
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		10 139	456
Gain sur cession d'actifs	15	(2 511)	(3 952)
Perte (gain) de change		(22 829)	21 996
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	(396)	379
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		11 416	10 219
Impôts différés		(302)	–
Avantages du personnel		450	480
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		56	29
		(9 558)	(46 738)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		208 785	(32 325)
Variation nette de la provision pour conditions de retour		11 183	11 019
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(15 322)	(11 665)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		195 088	(79 709)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(10 481)	(4 163)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(10 481)	(4 163)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts	9	–	28 000
Coûts de transaction		(191)	–
Produit de l'émission d'actions		341	–
Remboursement des obligations locatives	9	(40 457)	(34 567)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(40 307)	(6 567)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		877	375
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		145 177	(90 064)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		322 535	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		467 712	343 131
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés, nets		57	71
Intérêts payés, nets		10 973	3 656

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]
[non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 janvier 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 8 mars 2023.

Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 janvier 2023. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a dû, entre autres, suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1^{er} avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, la Société a subi une perte nette de 56 610 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles positifs de 195 088 \$. En plus de ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 467 712 \$ au 31 janvier 2023, et tel que il est décrit à la note 9, la Société dispose de financements lui permettant d'emprunter des liquidités maximales de 963 300 \$, dont 863 216 \$ est utilisé au 31 janvier 2023, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 29 octobre 2023.

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont continué de créer une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 janvier 2023 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Note 3 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Estimations comptables et jugements importants

En raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, de l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, de l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 janvier 2023, la Société a conclu qu'il n'existait aucune indication de dépréciation additionnelle d'un actif ou d'une UGT comparativement au 31 octobre 2022. Néanmoins, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2022. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2022.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 janvier 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 496 956 \$ [319 162 \$ au 31 octobre 2022] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 58 150 \$, dont 31 273 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [56 395 \$ au 31 octobre 2022, dont 31 273 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	52 108	196 894
Sommes à recevoir de l'État	26 371	31 179
Créances-clients	17 083	9 497
Encaisses bailleurs à recevoir	12 286	9 959
Autres montants à recevoir	16 475	17 521
	124 323	265 050

Note 6 Dépôts

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	144 439	135 563
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	37 982	37 920
Dépôts auprès de fournisseurs	105 097	28 140
	287 518	201 623
Moins tranche récupérable à moins d'un an	105 453	29 392
	182 065	172 231

Note 7 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2022	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Ajouts	533	4 020	1 706	8	3 017	896	10 180
Dispositions	(1 599)	—	—	—	(18 690)	—	(20 289)
Radiations	—	(37)	—	—	(1 976)	(690)	(2 703)
Écart de change	—	—	(88)	(1 266)	—	3	(1 351)
Solde au 31 janvier 2023	104 845	146 253	48 461	61 951	1 397 721	111 658	1 870 889
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2022	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Amortissement	2 038	1 736	942	148	33 660	1 253	39 777
Dispositions	(1 599)	—	—	—	(18 690)	—	(20 289)
Radiations	—	(37)	—	—	(1 976)	(690)	(2 703)
Écart de change	—	—	(84)	(54)	—	(5)	(143)
Solde au 31 janvier 2023	64 087	88 075	33 700	11 628	631 136	72 917	901 543
Valeur comptable nette au 31 janvier 2023	40 758	58 178	14 761	50 323	766 585	38 741	969 346

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	7 605	4 646	19	158 425	1 001	172 233
Dispositions	(4 585)	(36)	(815)	(229)	(32 358)	(3 006)	(41 029)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Dépréciation	—	(783)	—	—	—	—	(783)
Écart de change	—	—	121	4 924	—	4	5 049
Solde au 31 octobre 2022	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	8 115	7 611	4 506	1 680	118 148	6 287	146 347
Dispositions	(4 585)	(36)	(663)	(229)	(29 028)	(2 486)	(37 027)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Écart de change	—	—	121	104	—	3	228
Solde au 31 octobre 2022	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Valeur comptable nette au 31 octobre 2022	42 263	55 894	14 001	51 675	797 228	39 090	1 000 151

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Société a retourné au bailleur un Boeing 737-800 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 20 290 \$. La valeur comptable des actifs liés à cet aéronef avait été entièrement dépréciée au 31 octobre 2020.

Note 8 Placement

Au 31 janvier 2023, la variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2022	8 820
Quote-part du résultat net	396
Écart de conversion	(200)
Solde au 31 janvier 2023	9 016

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,3334 au 31 janvier 2023 [1,3641 au 31 octobre 2022].

Note 9 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 janvier 2023 et 31 octobre 2022. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 13 813 \$ [32 148 \$ en 2022] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Dette à long terme				
Financement garanti - CUGE	2024	5,55	77 250	77 215
Financement non garanti - CUGE	2026	13,27	293 872	284 757
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	187 936	182 520
Entente de crédit à terme rotatif	2024	9,24	49 641	49 644
Entente de crédit subordonnée	2024	14,53	70 688	70 024
Dette à long terme		12,43	679 387	664 160
Obligations locatives				
Flotte	2023-2034	5,85	982 312	1 044 951
Immobilier et autres	2023-2037	5,49	42 510	42 957
Obligations locatives		5,84	1 024 822	1 087 908
Total dette à long terme et obligations locatives		8,46	1 704 209	1 752 068
Partie courante des obligations locatives			(118 066)	(137 165)
Dette à long terme et obligations locatives			1 586 143	1 614 903

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La Société a également à sa disposition, une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Un montant de 98 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et garantie, qui vient à échéance le 29 avril 2024. La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Aucun tirage n'a été effectué au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 77 250 \$ au 31 janvier 2023 [77 215 \$ au 31 octobre 2022].

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Financement non garanti CUGE

Un montant de 392 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023, augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024. Un montant de 312 000 \$ vient à échéance le 29 avril 2026 alors que le solde de 80 000 \$ vient à échéance le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 293 872 \$ au 31 janvier 2023 [284 757 \$ au 31 octobre 2022]. Aucun tirage n'a été effectué au cours du premier trimestre de 2023. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement était de 128 \$ et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 17 687 500 bons de souscription [note 10] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Un montant de 353 300 \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 31 janvier 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 187 936 \$ [182 520 \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 163 673 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, un montant de 5 417 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 29 avril 2024. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

La Société dispose également d'une entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. L'entente vient à échéance le 29 avril 2024 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2023, un montant de 56 095 \$ était utilisé [55 935 \$ au 31 octobre 2022] dont 31 273 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 31 janvier 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023 \$	2022 \$
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	14 632	9 114
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	14 968	11 429
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 302	491
Autres intérêts	1 311	934
Coûts de financement	32 213	21 968

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 janvier 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023 \$	2022 \$
Paiements de loyer variables	1 693	776
Baux à court terme	294	—
Loyer d'aéronefs	1 987	776
Baux à court terme	1 080	737
Baux liés à des actifs de faible valeur	93	74
	3 160	1 587

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
Solde au 31 octobre 2022			1 087 908
Remboursements	(40 457)	—	(40 457)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	896	896
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	1 535	1 535
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(2 113)	(2 113)
Écart de change	—	(22 947)	(22 947)
Solde au 31 janvier 2023	(40 457)	(22 629)	1 024 822

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 janvier 2023 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 janvier 2023. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3334 au 31 janvier 2023 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 et plus \$	Total \$
Obligations liées à la dette à long terme	—	197 579	—	293 872	—	187 936	679 387
Flotte	129 361	164 956	168 049	148 138	133 395	486 782	1 230 681
Immobilier et autres	2 356	3 684	6 134	5 365	5 426	35 575	58 540
Obligations locatives	131 717	168 640	174 183	153 503	138 821	522 357	1 289 221
Total	131 717	366 219	174 183	447 375	138 821	710 293	1 968 608

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 16 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 10 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 9], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 536 000 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 151 500 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 536 000 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 536 000 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 se détaille comme suit :

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Solde d'ouverture	24 360	36 557
Émission	—	9 792
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10 139	(21 989)
Solde de fermeture	34 499	24 360
Passif courant	24 115	16 799
Passif non courant	10 384	7 561
Solde de fermeture	34 499	24 360

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 janvier 2023, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 53,7 %. Une augmentation de 5,0 points de pourcentage de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 2 419 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 janvier 2023.

Note 11 Provison pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 se détaille comme suit :

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Solde d'ouverture	154 772	126 244
Provisions supplémentaires	3 275	49 858
Changements d'estimations	2 444	(15 276)
Utilisation de la provision	—	(6 163)
Montants inutilisés repris	—	(2 864)
Charge de désactualisation	1 302	2 973
Solde de fermeture	161 793	154 772
Provisions courantes	—	—
Provisions non courantes	161 793	154 772
Solde de fermeture	161 793	154 772

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'inflation à appliquer aux coûts actuels estimés et au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour.

Au 31 octobre 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef pour lequel le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient retourné de façon anticipée en 2021.

Note 12 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;

- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2021	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	265 054	912
Solde au 31 octobre 2022	38 012 144	221 924
Émission de la trésorerie	131 858	341
Solde au 31 janvier 2023	38 144 002	222 265

Au 31 janvier 2023, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 302 796 et à 36 841 206 [1 428 479 et 36 583 665 au 31 octobre 2022].

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2022	480 847	6,13
Annulées	(25 125)	10,01
Expirées	(49 688)	6,01
Solde au 31 janvier 2023	406 034	5,91
Options pouvant être exercées au 31 janvier 2023	106 034	10,18

Bons de souscription

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 10].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023	2022
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(56 610)	(114 345)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	10 139	456
Retrancher l'effet antidilutif	(10 139)	(456)
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(56 610)	(114 345)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	38 065	37 747
Effet des titres potentiellement dilutifs		
Options d'achat d'actions	—	—
Bons de souscription	—	144
Retrancher l'effet antidilutif	—	(144)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 065	37 747
Perte par action		
De base	(1,49)	(3,03)
Diluée	(1,49)	(3,03)

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, un total de 406 034 options d'achat d'actions en circulation et les 9 536 000 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [330 847 options d'achat d'actions et 9 436 772 bons de souscription pour le trimestre clos le 31 janvier 2022].

Note 13 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclus le programme sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023	2022
	\$	\$
Clients		
Transatlantique	91 718	31 561
Amérique	570 383	167 899
Autres	5 356	2 978
Total des revenus	667 457	202 438

Subventions publiques

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a comptabilisé un montant de 15 066 \$ en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec les programmes de subventions (le PRTA et le PREPDT). Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022.

Note 14 Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Au 31 janvier 2023, les éléments spéciaux incluent une charge pour indemnités de départ de 2 900 \$ qui correspond principalement aux coûts estimés des indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 se détaille comme suit:

	\$
Solde au 31 octobre 2022	2 015
Provisions supplémentaires	2 900
Utilisation de la provision	(538)
Solde au 31 janvier 2023	4 377

Note 15 Gain sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, le gain sur cession d'actif de 2 511 \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800 durant le trimestre. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, le gain sur cession d'actif est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Note 16 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 janvier 2023, la Société est partie à des engagements pour la location de sept Airbus A321LR dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024, de trois Airbus A321XLR à être livrés en 2025 et 2026 et d'un Airbus A321neo et un A330 à être livrés en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	et plus \$	
Contrats de location (aéronefs et autres)	10 519	50 551	61 568	78 610	83 653	714 528	999 429
Obligations d'achat	20 402	7 287	4 782	32	14	—	32 517
	30 921	57 838	66 350	78 642	83 667	714 528	1 031 946

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 17 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 janvier 2023, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 458 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 janvier 2023, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 18 **Informations sectorielles**

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

